

## COSMÉTIQUES DURABLES

# LA FEBEA DRESSE LE BILAN DES ENGAGEMENTS ÉCOLOGIQUES DU SECTEUR ET PRÉSENTE LES NOUVELLES PRIORITÉS D' ACTIONS COLLECTIVES POUR FAIRE DE LA FRANCE LE LEADER DE LA COSMÉTIQUE DURABLE

*À l'approche de la Journée Mondiale de l'Environnement, le 5 juin 2024, la FEBEA (Fédération des Entreprises de la Beauté) dresse le bilan de sa stratégie globale en faveur de la transition écologique. Une stratégie qui permet aux entreprises cosmétiques de s'investir, en complément de leurs initiatives individuelles, dans des projets collectifs afin d'accélérer et de faciliter le passage à l'échelle des engagements du secteur. En tant que représentante du secteur, la FEBEA fédère les entreprises cosmétiques le plus largement possible autour de démarches collectives selon une approche globale et systémique qui prend en compte toutes les dimensions de la transformation écologique : la décarbonation, la sobriété hydrique, la préservation de la biodiversité et la gestion plastique.*

*Cette stratégie doit permettre à la filière, engagée en faveur de la transition écologique depuis des années, de toujours garder un temps d'avance pour faire de la France le leader de la cosmétique durable.*

En effet, face à l'accélération et au durcissement des enjeux liés à la transition écologiques et à l'exigence d'impact positif pour les entreprises, la FEBEA est plus que jamais convaincue du pouvoir du collectif. Elle décline aujourd'hui ses actions sur les quatre domaines d'actions clés de la transformation écologique par une approche intégrée qui prend en compte l'ensemble de ces dimensions et de leurs parties-prenantes.

## ACCÉLÉRER LA DÉCARBONATION DU SECTEUR

La loi Climat et Résilience de 2021 prévoit l'obligation, pour les filières industrielles les plus émettrices, d'élaborer des feuilles de route de décarbonation. Si la cosmétique ne fait pas partie des filières concernées, elle entend participer activement aux efforts de notre pays pour atteindre son objectif : - 55% d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. C'est pourquoi la FEBEA a initié, avec Carbone 4, un projet visant à mesurer l'empreinte carbone du secteur et à identifier les leviers mutualisés les plus efficaces pour la réduire.

À partir de ces résultats, la FEBEA prévoit pour 2024 l'élaboration d'une feuille de route de réduction des émissions partagées au sein de la filière à horizon 2030. Elle donnera ensuite lieu à des plans d'actions détaillés, insistant notamment sur trois leviers prioritaires : la mise en œuvre d'une collaboration accrue avec les fournisseurs, la réduction de l'empreinte carbone des ingrédients les plus utilisés ou leur remplacement par des ingrédients à impact carbone optimisé, et le travail sur les packagings. Les plans d'action porteront en outre sur deux autres leviers de décarbonation trans-sectoriels : le transport et les campagnes de marketing digital, dont l'impact devra également diminuer.

Plus de précisions [ici](#).

## POURUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PLASTIC ACT

Le secteur cosmétique est le premier à s'être engagé dès 2021 à réduire l'empreinte plastique de ses emballages, avec un plan d'actions ambitieux et concret : le Plastic Act. Il se structure autour de quatre grands objectifs (les 4 « R ») à horizon 2025 :

- Réduire de 15 % la quantité de plastique utilisée, en généralisant l'écoconception et en développant des matériaux substituables au plastique.
- Réemployer 20% du plastique, en développant les recharges recyclables et la vente en vrac.
- Réincorporer 10 à 25 % du plastique dans de nouveaux emballages, grâce à des résines recyclées.
- Recycler 100 % des emballages plastiques, en sensibilisant les consommateurs au tri et en améliorant la recyclabilité effective des emballages cosmétiques.

Après 3 ans d'actions, la FEBEA a dressé un premier bilan en interrogeant ses adhérents. Les résultats sont là : la réincorporation, le recyclage et la réduction du plastique sont en tête des actions mises en œuvres par les entreprises cosmétiques. En revanche, le réemploi, sous la forme du vrac ou d'emballages consignés, rencontre encore de nombreux freins en pratique et constitue une piste pour les actions prioritaires à venir.

Plus de précisions [ici](#).

## FAVORISER LA SOBRIÉTÉ HYDRIQUE

Ingrédient principal de la plupart des formules cosmétiques, l'eau constitue une ressource centrale pour la filière. Même si le Plan Eau dévoilé par le gouvernement en mai 2023 ne cible pas directement l'industrie cosmétique, elle s'est engagée volontairement à contribuer à l'objectif national, en réduisant de 10% sa consommation d'eau. Pour accompagner ses adhérents et renforcer les actions déjà mises en place, la FEBEA a publié en 2024 le guide « Sobriété hydrique » qui répertorie les bonnes pratiques en la matière : ingrédients et formulations sobres, traitement avancé et recyclage des eaux usées... Ce guide permet aux entreprises de toutes tailles de disposer d'exemples concrets et de recommandations leur permettant de réduire leurs prélèvements d'eau.

Pour aller plus loin, la FEBEA prévoit de publier un plan de sobriété hydrique à l'été 2024. Il identifiera les difficultés rencontrées par les sites industriels - notamment en cas de sécheresse -, les procédés leur permettant de réduire leur consommation d'eau et les conditions nécessaires à leur mise en œuvre. Ce plan aidera ainsi les sites à se préparer aux futures tensions sur la ressource en eau et à déployer en amont les solutions nécessaires.

Plus de précisions [ici](#).

## PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité représente un enjeu stratégique majeur pour l'ensemble de la filière : elle fournit la grande majorité des ingrédients composant les produits cosmétiques. C'est pourquoi le secteur a mis en place depuis plusieurs années un ensemble de filières d'approvisionnement durables et a développé des méthodes d'écoconception de ses produits. Dès 2021, la FEBEA a publié un guide « Biodiversité » recensant les bonnes pratiques en la matière, permettant à l'ensemble de ses adhérents d'entamer leur transformation. En 2022, la FEBEA a collaboré avec son homologue allemand, IKW, pour enrichir et compléter ce travail d'ampleur avec les expériences des entreprises cosmétiques allemandes.

En tant qu'acteur de référence de la transformation écologique du secteur cosmétique, la FEBEA a contribué aux [travaux du « Roquelaure Entreprises & Biodiversité »](#) lancé fin 2023 par le MTECT (Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires) pour inviter les entreprises à réaliser des Plans d'engagements sectoriels en faveur de la biodiversité. Le Groupe de Travail cosmétiques a identifié 10 leviers d'actions et a formulé autant de recommandations d'actions collectives.

Plus de précisions [ici](#).



« La cosmétique française démontre, depuis des années, la pérennité et la force de son engagement en matière environnementale souligne **Emmanuel Guichard, Délégué général de la FEBEA**. Nous souhaitons aujourd'hui renforcer et accélérer cette dynamique, avec l'ensemble des entreprises de notre secteur, quelle que soit leur taille. Cette mobilisation collective et structurée sur l'ensemble des enjeux de la transformation écologique, aux résultats mesurés, participe aux efforts de transition qui sont nécessaires face aux défis environnementaux. C'est notre ambition et notre responsabilité, en tant qu'acteur majeur de l'économie française. »



### À PROPOS DE LA FEBEA

La FEBEA – Fédération des Entreprises de la Beauté, est le syndicat professionnel des entreprises du secteur cosmétique (parfumerie, maquillage, produits de soin, d'hygiène, de toilette ou capillaires). Elle rassemble près de 350 entreprises françaises de la beauté et du bien-être, dont 82% de TPE et PME.

## CONTACTS PRESSE

FEBEA : Audrey Peauger – responsable de la communication – [apeauger@febea.fr](mailto:apeauger@febea.fr) – 01 56 69 67 21  
THE DESK – Guillaume Bourg – [guillaume@agencethedesk.com](mailto:guillaume@agencethedesk.com) – 06 10 61 62 50